

**ÉCONOMIE INFORMELLE ET
PRATIQUES POPULAIRES
AU CONGO-BRAZZAVILLE :
État des lieux et perspectives**

par Appolinaire Attant Ngouari

Note sur l'auteur :

Appolinaire Attant Ngouari est du Congo-Brazzaville. Il est politologue et assistant de recherche au laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) à l'université du Québec à Montréal.

Co-publication de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités de l'université du Québec en Outaouais et le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales de l'école de travail social à l'université du Québec à Montréal

**Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)
Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)**

Série : Comparaisons internationales no. 24

ISBN : 2-89251-260-3



Juillet 2005

Table des matières

Table des matières	ii
Avant-propos	iii
Introduction	4
1. Présentation du Congo-Brazzaville	6
2. Le contexte socio-politique et économique	7
2.1. Le contexte socio-politique.....	8
2.2 Le contexte économique.....	9
2.3. Les initiatives nationales relatives à l'économie informelle.....	11
3. Les conditions de légitimation d'autres acteurs du développement	13
4.2. Le système de développement auto-centré et auto-dynamique de mars 1979.	17
4.3. Le plan quinquennal 1982-1986.....	17
4.4. Les initiatives des autres acteurs	20
4.4.1. <i>Les Congolais hors Congo</i>	20
4.4.2. Les initiatives des confessions religieuses et leurs ONG caritatives.....	21
5. Les contours de l'économie informelle et des pratiques populaires	22
5.1 L'économie informelle	22
5.2 Les pratiques populaires au Congo-Brazzaville.....	24
5.2.1 <i>Les Muziki</i>	25
5.2.2. <i>La tontine</i>	25
5.2.3 <i>Les ngwala et les initiatives collectives</i>	28
5.3 L'économie sociale.....	29
6. Les perspectives	30
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIE	33

AVANT-PROPOS

Cette monographie n'aurait pas été possible sans le concours de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et de Gérald Larose, professeur en travail social à l'Université du Québec à Montréal. Nous tenons à témoigner notre reconnaissance à Cyriaque Monka, un compatriote, pour sa disponibilité et sa lecture. Nos remerciements également pour tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, nous ont encouragé au cours de cette recherche. Enfin, nous remercions particulièrement Louise Tremblay, professionnelle de recherche au LAREPPS, pour sa lecture critique, ses conseils et suggestions. Qu'elle trouve ici l'expression de notre vive et sincère reconnaissance.

RÉSUMÉ

Ce cahier présente une étude monographique consacrée à l'économie informelle et les pratiques populaires au Congo-Brazzaville. Elle dresse un état des lieux de la situation passée et actuelle, tout en proposant une description des expériences menées par les populations pauvres en matière de création de richesses. Elle met également en relief les pratiques des pouvoirs publics, durant des décennies, question de montrer combien elles ont ralenti l'éclosion d'un espace de créativité nécessaire à la lutte contre la pauvreté. Dans un environnement socio-économique et politique difficile où se croisent l'État, la société civile, mais également les institutions internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire internationale, la recherche examine les initiatives des différents acteurs, dans l'appui qu'ils accordent au secteur informel et aux pratiques populaires. Enfin, l'étude propose une lecture parallèle de l'économie dite sociale ou solidaire solidement implantée dans le Nord d'une part, et l'économie informelle et les pratiques populaires plus ancrées dans le Sud d'autre part. Inscrite dans un tel contexte, l'étude entrevoit des perspectives susceptibles d'intégrer des dimensions organisationnelle et institutionnelle dans le but d'améliorer, de faciliter le fonctionnement du secteur informel au Congo-Brazzaville.

INTRODUCTION

Cette monographie porte sur l'économie informelle et les pratiques populaires au Congo-Brazzaville. Elle a pour objet de faire l'état des lieux sur les fonctions économiques que ses secteurs sont susceptibles de remplir, et qui concourent à la création de richesses dans les communautés des populations pauvres au Congo-Brazzaville. En outre, elle entrevoit les perspectives de ce qui peut être fait ou amélioré sous forme de stratégies, aux fins de la production des biens et services nécessaires à la vie quotidienne de ces populations. En ce sens, elle s'inscrit dans le cadre du programme de recherche « Création de richesses en contexte de précarité, une comparaison Nord-Sud » (Fall et Favreau, 2002).

Le processus de développement de l'économie congolaise, l'une des plus défaillantes d'Afrique, ne peut être envisagé indépendamment des activités informelles. En effet, « la promotion de ce secteur (l'informel) constitue aujourd'hui l'un des sujets majeurs des politiques de développement » (Maldonado, 1999). À cet égard, il serait important que nous donnions un sens à ce qu'on entend par économie informelle et pratiques populaires dans le contexte du Sud et, notamment, dans les pays en voie de développement comme le Congo-Brazzaville. Notons qu'il est toujours difficile de donner une définition précise du secteur informel, compte tenu de la variété des sous-secteurs d'activités, mais aussi par la forme sous laquelle les activités économiques s'opèrent ou sont organisées. Néanmoins, sans pour autant se contenter d'une approche doctrinaire de la réalité du secteur informel, certains auteurs avancent que les activités informelles combinent, en les réinterprétant, des caractéristiques empruntées aux traditions autochtones et aux modèles occidentaux de la modernité. Dans ce sens, M. Penouil (1992 :74) souligne que :

« les activités informelles sont avant tout une forme particulière de la dynamique sociale dans les sociétés en développement. Elles sont une réponse de la société aux besoins nouveaux, aux mutations structurelles, aux contraintes sociales résultant de l'influence du développement transféré sur toutes les catégories sociales ».

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons, sans grand risque de nous tromper, considérer l'économie informelle comme étant l'ensemble des activités de survivance, des transactions économiques parallèles, non enregistrées au niveau de l'État, à ancrage beaucoup plus social et qui ont pour but d'assurer le minimum vital quotidien avec des mécanismes de redistribution de nature purement sociale. Ces activités sont plus concentrées en milieu urbain, mais également présentes en milieu rural. Dans la majorité des pays du Sud, l'économie informelle est souvent une conséquence de la défaillance de l'État et des

stratégies de développement économique. C'est d'ailleurs le cas du Congo-Brazzaville, qui n'échappe pas à ce que l'on appelle souvent : "le mal africain".

En effet, les bouleversements survenus au cours des dernières années sur le continent africain révèlent au grand jour l'épuisement du modèle de développement postcolonial. Considéré à toute fins utiles comme un État « rentier » à cause de sa principale source de revenus, le pétrole, il est tout aussi paradoxal de constater que la population du Congo-Brazzaville vit dans une précarité sans commune mesure. En 1998, 70 % de la population vivait en dessous du seuil de la pauvreté. Selon les données de l'année 2000 publiées dans le rapport 2002 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'espérance de vie dépasse à peine 51 ans et le taux de mortalité infantile atteint 8,1 %, quand le taux d'analphabétisme avoisine les 80 %. Pourtant, le Congo-Brazzaville est le troisième pays exportateur de pétrole en Afrique subsaharienne derrière le Nigeria et l'Angola! L'exportation de l'or noir aurait pu être, depuis les années 1970, le principal moteur de développement du pays. Or, le Congo-Brazzaville s'est plutôt appauvri puisqu'il « milite aujourd'hui pour être reconnu comme Pays pauvre très endetté (PPTTE) afin de bénéficier de la remise de sa dette extérieure », estimée par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à 5 milliards de dollars américains en 1990. Aujourd'hui, l'encours de la dette atteint 5,5 milliards de dollars américains dont 95 % de dette extérieure, d'après Philippe BEAUGRAND, chef de la délégation du FMI qui a séjourné au Congo-Brazzaville dans le cadre d'une mission, du 26 mars au 4 avril 2002.

Dans ce contexte et faute d'alternatives de développement impulsées par le secteur dit formel et soutenu par les pouvoirs publics, très souvent mis à mal par une mondialisation non maîtrisée, une gestion hasardeuse de l'élite nationale mais aussi par les pesanteurs économiques comme, les programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par les institutions de Bretton Woods¹, mais aussi par la quasi non-production de richesses à l'échelle nationale, une bonne partie de la population trouve dans ses propres initiatives, les moyens de créer la richesse lui permettant de survivre. Elle emprunte donc la voie de l'économie dite informelle, laquelle nous semble-t-il, existe à grande échelle dans le pays, mais est encore peu ou mal organisée dans son ensemble.

Dans cette étude, nous allons, dans la première partie, après l'introduction, faire une brève présentation du Congo-Brazzaville. Cette partie sera suivie d'une deuxième, portant sur le contexte socio-politique et

¹ Ces institutions nées après la seconde guerre mondiale comprennent le Fonds monétaire international et la Banque Mondiale. Selon les données contenues dans les rapports, les PAS ont eu pour conséquences une libéralisation des marchés nationaux, la réduction de la participation des États aux activités économiques, ce qui a entraîné également une dégradation des indicateurs sociaux et une baisse de revenus réels, surtout dans les villes.

économique. Nous aborderons ensuite, dans la troisième partie, les conditions de légitimation d'autres acteurs du développement. La quatrième partie sera consacrée aux initiatives de développement mises en œuvre par l'État et les autres acteurs. Enfin, suivront, dans la cinquième partie, un regard actuel des contours de l'économie informelle et des pratiques populaires au Congo-Brazzaville, en référence à l'économie sociale telle que définie dans une économie plurielle.

1. Présentation du Congo-Brazzaville

Située au cœur du continent africain, la république du Congo-Brazzaville s'étend sur 342 000 km² que limitent le Cameroun et la Centrafrique au nord, l'Angola et la République démocratique du Congo (ex-Zaïre) au sud et à l'est, le Gabon et l'océan Atlantique à l'ouest. Le Congo-Brazzaville, pays sous-peuplé, ne compte pas plus de 3,1 millions d'habitants sur un territoire à peu près aussi vaste que la Côte d'Ivoire. Sa densité est une des plus faibles d'Afrique, avec neuf habitants au kilomètre carré.

Pourtant, l'une des particularités de ce pays est son très fort taux d'urbanisation, soit 60 %, ce qui fait qu'aujourd'hui, plus de la moitié des Congolais vivent à Brazzaville (la capitale), Pointe-Noire (la ville économique et portuaire), Dolisie et Nkayi qui sont aussi des agglomérations de plus de 40 000 habitants. Le Congo-Brazzaville dispose d'énormes ressources pétrolières, qui représentent près de 95 % de ses recettes d'exportation, de près de 22,2 millions d'hectares de forêts sans compter d'autres ressources naturelles comme le diamant, l'or, le cuivre... Son économie repose, cependant, essentiellement sur l'exportation du pétrole. Le secteur « moderne » de l'économie est concentré à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi.

Malgré ses richesses, le Congo-Brazzaville affiche des indicateurs économiques et de développement humain faibles. Un taux de croissance économique moyen de quelque 3 %, le PIB n'atteint que 0,1 %². Les indicateurs composites de développement humain ont connu un recul important ces dernières années, surtout à partir de la seconde moitié des années 1990. L'indicateur de pauvreté humaine (l'IPH-1) est passé de 31,6 % en 1986, à 30,6 % en 1996, pour s'élever à 34,5 %, en 1999³. Cette augmentation de l'IPH-1 est le résultat de l'aggravation du degré des privations en matière de consommation et de longévité. L'indice de développement humain (IDH) était de 0,441, en 1999, contre 0,50 à la fin des années 1980. Il ressort une régression continue depuis 1996 : -7% en 1997, -11% en 1998 et -12% en

² Données de la Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 2003.

³ Données du rapport national 2002 du PNUD, République du Congo-Brazzaville.

1999 d'après le Rapport national sur le développement humain 2002. En fait, le Congo-Brazzaville est entré dans le troisième millénaire dans un état de pauvreté aiguë, avec un encours de la dette publique évaluée, nous l'avons déjà souligné à 5,5 milliards de dollars américains, entravant ainsi les efforts de promotion économique et sociale.

Dans le même temps, le pays a souscrit aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) des institutions de Bretton Woods, autrement dit, le Congo a accepté l'ensemble des mesures de politiques économiques qui sont imposés aux pays du Sud en besoin de financement par le biais de conditions à l'octroi de prêts. L'application de ces programmes, avec pour corollaire : la privatisation des entreprises et sociétés publiques, le poids de la dette, le cours des matières premières et la dépendance envers les principaux bailleurs de fonds, a eu des répercussions sur les plans économique, social et politique particulièrement importantes et surtout dramatiques car, le pays est devenu par le fait même, un foyer d'insécurité sur tous les plans, entre autres, alimentaire, curative et scolaire. Cette déliquescence du pays devait pourtant susciter un intérêt croissant pour une conception intégrée des politiques économiques et sociales au Congo-Brazzaville, mais la pauvreté s'est amplifiée face à l'absence de politiques appropriées. Malgré le manque d'initiatives positives de la part de l'État pour réduire la pauvreté, d'autres acteurs comme les associations, notamment de femmes, les ONG de développement, les Églises et leurs ONG caritatives sans oublier les individus eux-mêmes, prennent le relais et mènent des activités pouvant créer la richesse.

Il convient de signaler ici que la conquête de la richesse sous la forme des revenus au quotidien ou des dépenses de survie tant en milieu urbain que rural n'a pas pour but ultime l'atteinte des conditions de confort ou de bien-être exclusif, mais elle est plutôt et souvent la panache pour faire face, aux « dépenses sociales, liées aux grands événements de la vie sociale – naissance, maladie, décès, mariage, etc.» (O'deyé, 1985 : 67).

2. Le contexte socio-politique et économique

Dans cette partie, nous aborderons les contours socio-politiques et économiques qui ont caractérisé la réalité congolaise ces dernières années. Nous évoquerons également les initiatives nationales relatives à l'économie informelle. Nous verrons si elle ont contribué ou aidé les populations pauvres dans leurs initiatives de création de richesse en contexte de précarité.

2.1. Le contexte socio-politique

Comme la plupart des régimes autoritaires et oligarchiques, celui du Congo-Brazzaville n'a pas échappé à une remise en question. Selon Develtere (1998), les piliers sur lesquels les États autoritaires et oligarchiques et leurs stratégies reposaient, furent progressivement sapés par un ensemble de facteurs s'influençant et se renforçant mutuellement, aux niveaux national et mondial dès le début des années 1980. Une renaissance des mouvements sociaux de toutes sortes contribua à ce processus et une nouvelle situation qu'ils aidèrent à créer laissa plus de place et d'incitation à l'action collective.

Or, l'histoire du Congo-Brazzaville, depuis son indépendance, a été marquée par l'instabilité et la violence⁴. Au terme d'une expérience militaro-marxiste d'une vingtaine d'années, le pays s'est engagé, à partir de 1990, dans une délicate transition démocratique qui a finalement échoué (Belencie et De La Grange, 1996 :857). Depuis l'été 1993, la violence politique a repris le dessus, avec des conflits armés successifs, fortement dévastateurs et ce, sous fond de crise structurelle, économique et sociale profonde. Ces conflits ont à leur tour accéléré la détérioration des conditions de vie de la population, déjà très alarmantes. De plus, ils ont détruit profondément la cohésion sociale, très fragile, et accentué la désorganisation des systèmes administratifs et financiers de l'État. « Le tissu politique congolais connaissait alors un traumatisme inédit dans son ampleur, conduisant les hommes politiques eux-mêmes à parler de « bêtise humaine » (Gauvrit, 1997 :295-317).

Le retour au pluralisme politique n'a pas réduit la crise de l'État : après l'euphorie de la conférence nationale⁵ en 1991, on constate un « verrouillage par le haut » de la vie politique par les élites de la génération précédente, qui se maintiennent au pouvoir en recomposant méthodiquement la population congolaise en clientèle familiale, ethnique et régionales (Weisman, 1993). Les soubresauts politiques liés aux violences, elles-mêmes politiques, ont autant terni l'image du pouvoir de l'État, le Congo-Brazzaville est toujours marqué par les héritages croisés d'une planification économique et d'un encadrement politico-idéologique rigides, guidé par le marxisme-léninisme. Ce mode de fonctionnement, avec pour corollaire : « le parti dirige l'État » a entretenu l'illusion d'une puissance publique pourvoyeuse, tout en bridant toute initiative populaire en matière de développement local.

⁴ Depuis 1960, le pays a connu six présidents et une douzaine de coups d'États, plus ou moins réussis, sans compter de multiples esquisses ou rumeurs de complots. Deux chefs d'État sont décédés de mort violente : Marien Ngouabi, assassiné en mars 1977, et l'ancien président Alphonse Massamba-Debat, exécuté peu de temps après. La conférence nationale réunie au printemps 1991 a estimé à plus de 3000 le nombre de victimes du régime militaro-marxiste au pouvoir de 1968 à 1990.

⁵ Forum national qui a regroupé la classe politique et la société civile en 1991, avec pour but de liquider les contentieux de l'ancien système et poser les bases d'un nouvel ordre politique, notamment démocratique. Cette conférence a duré près de trois mois à l'issue de laquelle un gouvernement de transition a été mis en place.

Jusqu'en 1990, et dans tous le pays, la vie locale était étroitement encadrée par des responsables du Parti congolais du travail (PCT). De la ville à la campagne, le parti devait assurer l'encadrement politique et administratif, l'ordre politique, mais aussi public en ce sens que l'État devait assurer son monopole partout sur le territoire national. À de rares exceptions près, cet encadrement politico-administratif a longtemps découragé toute initiative locale, qu'elle soit individuelle ou associative : les habitants ont pris l'habitude de se décharger de toute responsabilité les léguant aux représentants locaux du parti et de l'État. Certes, de nombreuses associations d'habitants existaient déjà, mais uniquement sur la base des communautés d'origine régionale et à des fins d'entraide face à la maladie et aux funérailles (Dorier-Apprill, 1993).

En fin de compte, le Congo-Brazzaville n'a pas réussi à construire un espace véritablement démocratique, lequel est un gage pour toute initiative positive en matière de créativité. Toutefois, en raison du fardeau de la dette et à cause de la crise économique, politique, sociale, voire culturelle, l'autorité politique a été contrainte de toujours laisser "un espace" pouvant favoriser l'organisation en groupements autour d'activités sociales et économiques diverses. Par leur dynamisme, certains groupements ont réussi à mettre sur pied des projets de développement économique. C'est ainsi qu'un regard porté sur eux, semble permettre de les considérer comme un système mis en place par les populations pour répondre à la précarité de la vie quotidienne.

2.2 Le contexte économique

Lors de son indépendance, le Congo a hérité de structures économiques et institutionnelles caractérisées par de profonds déséquilibres, comme les disparités entre milieu rural et urbain. Le modèle de développement choisi alors, basé sur l'équation développement-industrialisation, a aggravé les déséquilibres spatiaux en termes de population, de main-d'œuvre et de formation, mais il a aussi ajouté de nouvelles contradictions aux tendances héritées du modèle colonial : extraversion, accroissement des dépenses publiques et endettement. Le rôle essentiel accordé à l'État (gonflement démesuré des emplois de fonctionnaires ou dans les entreprises publiques) traduit en réalité la logique suivante : la sphère de la production est déconnectée de celle de la consommation (Gaufryau et Maldonado, 1997 : 349). La situation économique du Congo est donc tout à fait caractéristique des choix stratégiques du pouvoir politique en matière de développement depuis 30 ans (Mianzenza, 2001).

Pays producteur de pétrole, le troisième en Afrique subsaharienne, le Congo-Brazzaville a une spécificité, c'est d'être à la fois riche, par la rente pétrolière avec 84,61 milliards en 1991 et 89,69 milliards de

FCFA⁶ en 1994 (Mianzenza, 2001), ce qui l'a d'ailleurs conduit à la faillite malheureusement et pauvre parce que sa population vit dans la précarité. De même, la déliquescence des services publics est visible. L'État se retrouve souvent en cessation de paiement. Ainsi, à la fin du premier trimestre de 1991, les retards de paiement des salaires (20 mois au 30 septembre 1999) pour les fonctionnaires, dont le nombre de avoisinait 80 000⁷ entre 1993 et 1994. Les pensions des retraités (plus de quatre ans au 30 septembre 1999), ainsi que les bourses d'étudiants (des années entières) (Mianzenza, 2001). Année après année, ces dettes s'accumulent, ce qui engage la majorité des Congolais à chercher d'autres revenus, à recourir à la désalarisation (l'informel remplaçant le salaire, les pensions de retraite et les bourses).

La majorité de ces emplois sont en milieu urbain, alors que c'est le secteur informel qui est à l'origine de la quasi-totalité des emplois en zone rurale. Dans ces conditions, l'économie congolaise possède les caractéristiques fondamentales d'une économie peu développée, défailante, exclusivement dépendante du pétrole plaçant le pays dans une situation difficile qui appelle sans aucun doute un réexamen profond de la stratégie de développement. Or, des éléments économiques et non économiques interfèrent dans le système social en lui donnant une dimension relativement complexe et difficilement maîtrisable. Dans ce contexte, le secteur informel a vraisemblablement un rôle à jouer et il est essentiel, dans la mesure où ce secteur constitue un phénomène inhérent au processus de développement (Penouil, 1978).

En définitive, il convient de noter que le cheminement du développement, dans le cas du Congo-Brazzaville, conduit nécessairement à prendre en compte le secteur informel. En d'autres termes, cela suppose que l'on soit en mesure de déterminer son rôle dans le processus de développement de l'économie à proprement parler. L'observation même rapide des activités du secteur informel au Congo-Brazzaville permet de constater qu'elles deviennent au jour le jour des activités plus complexes et de plus en plus variables. Cette complexité fait naître de multiples problèmes qu'il faut résoudre afin de permettre son développement et surtout l'épanouissement de ses acteurs de plus en plus nombreux, tant en milieu urbain que rural.

⁶ Le franc CFA est la dénomination de la monnaie commune de 14 pays africains membres de la Zone Franc. Le franc CFA est né le 26 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton Woods et procède à sa première déclaration de parité au FMI. Il signifie alors « franc des colonies françaises d'Afrique ». En 1958, il devient , « franc de la communauté française d'Afrique ». Aujourd'hui, l'appellation franc CFA signifie, « franc de la communauté financière d'Afrique » pour les pays membres de l'UEMOA, et « franc de la coopération financière en Afrique centrale » pour les pays de la zone BEAC (Banque des États d'Afrique Centrale).

⁷ Voir CIATA-ET, Enquête Emploi-Ressources humaines, tome 1&2.

2.3. Les initiatives nationales relatives à l'économie informelle

La très grande dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis du pétrole a annihilé, pendant longtemps, tout effort allant dans le sens des initiatives productrices de richesse en dehors des revenus que pouvait engendrer le pétrole à l'égard de l'État. Jusqu'à la crise des années 1980, les politiques globales et sectorielles envers le secteur informel ont été plutôt inexistantes. C'est donc la crise, au milieu des années 1980, qui confère au secteur informel un rôle particulier au sein de la réflexion des autorités pour une gestion puis une sortie de crise⁸. À partir de ce moment, quelques initiatives concernant notamment le rôle de l'éducation et la formation dans l'intégration de l'économie informelle dans l'économie traditionnelle ont été mises de l'avant : la création en 1985, de l'ONEMO (Office national de l'emploi et de la main d'œuvre), l'ENA (Agence nationale de l'artisanat) et, en 1986, du FIPA (Fonds d'intervention et de promotion de l'artisanat). Autre initiative allant dans le même sens et ce, bien avant, en 1981, l'acceptation et la mise en œuvre d'un projet de coopération entre le gouvernement congolais et le CICM⁹, dans le but de créer un réseau de caisses destiné à développer l'épargne et le crédit en milieu urbain et rural. En 1994, est créée l'Association des MUCODEC¹⁰, laquelle a été reconnue en tant qu'institution financière par la Banque des États d'Afrique centrale la même année. Les MUCODEC sont donc partenaires de plusieurs intervenants et programmes d'appui (Agricongo, Ana, Projet d'appui aux petites entreprises, Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales). Ces partenariats favorisent l'accès au crédit, à des conditions particulières, des opérateurs soutenus [...].

Les MUCODEC s'adressent essentiellement aux petits emprunteurs, ceux du secteur informel qui ont besoin de petits montants (50 à 100 000 FCFA soit environ 100 à 200 dollars américains), mais de plus en plus, de gros emprunteurs se tournent vers elles. Les femmes, qui sont dans la première catégorie, représentent un fort potentiel d'épargne, même si elles ne forment pour l'instant que 20 % des bénéficiaires des crédits octroyés par les MUCODEC¹¹ aux fins de financement d'activités créatrices de richesses. Dans la plupart des cas, ces activités tournent autour de la restauration, d'ateliers de couture, de vulcanisation et de réparation d'autos, de salons de coiffure, de préparation de beignets...(en milieu urbain); de fabrication de manioc (aliment de base), et d'activité maraîchère (en milieu rural).

Ces organismes avaient pour but de s'inscrire dans la perspective d'une politique active et volontariste en faveur du secteur informel. L'ONEMO, par exemple, avait dirigé une enquête dont les visées étaient la création de coopératives dans les domaines de la menuiserie, des métaux, de la maçonnerie, en vue

⁸ Voir http://www.logos-net/ilo/150_base/fra/topic_n/topic_n/t10.con.htm

⁹ Centre international du crédit mutuel.

¹⁰ Mutuelle congolaise d'épargne et de crédit

¹¹ Voir Bulletin du Réseau TPA n° 13 – Mai 1997, www.gret.org/tpa/bulletins/bulletin13/b13p12.htm

d'insérer les jeunes déscolarisés chômeurs et de dynamiser le secteur informel. Ce projet a permis d'avoir une approche positive en liant emploi, formation et développement. Un autre organisme public, AGRICONGO, créé en 1986, a une action originale en faveur du milieu rural. Avec 80 agents dont plus de 70 % sont des techniciens, il assure des modules de formation selon la méthode du compagnonnage. Cette agence a reçu 558 stagiaires dont 80 % provenaient de Brazzaville (ville) et de l'intérieur de la région du Pool (zone rurale). Ainsi, cette institution a participé à la création de 170 microentreprises dans le secteur du maraîcher ayant créé directement 255 emplois. Si l'on fait l'hypothèse que tout emploi créé dans la production induit deux emplois dans les autres secteurs, on peut indiquer que cette initiative a obtenu quelques succès (Gaufryau, 1997).

Toutefois, ces initiatives nationales rencontrent un certain nombre d'obstacles limitant par la même occasion leurs actions à effet créateur de richesse auprès des populations concernées: désagrégation de l'environnement politico-économique; absence d'institution de relais; absence de voie de communication; absence de mécanismes de financement des microentreprises des anciens stagiaires. Or, la structure du secteur informel dépend d'un ensemble de facteurs économiques et non économiques qui conditionnent, dans une certaine mesure, ses performances économiques.

De plus, les initiatives nationales dans le secteur informel sont restées limitées à quelques activités menées par l'intermédiaire des organisations internationales qui viennent à la rescousse des populations pauvres. C'est le cas, par exemple, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, communément appelée FAO, qui a expérimenté, à Brazzaville, un projet visant à développer une zone maraîchère, susceptible d'alimenter la capitale du Congo en légumes et de créer plusieurs milliers d'emplois. La mise sur pied de cette « ceinture verte » a donné des résultats inespérés puisqu'elle a amélioré l'alimentation des ménages congolais, fourni un emploi non seulement aux producteurs, mais également aux intermédiaires¹². Ce qui, en fin de compte, contribue grandement à la création de richesse au niveau de la population concernée.

Remarquons, finalement, que le sous-développement de l'appareil statistique du Congo-Brazzaville et le peu d'initiatives nationales rendent difficile l'appréhension de la situation réelle. Les quelques données et documents dont on dispose ainsi que l'observation ponctuelle de la situation dans ce pays ne nous permettent pas d'approfondir notre recherche en ce qui a trait aux initiatives nationales en matière d'économie informelle.

¹² Voir Guéricolas, Symposium sur la sécurité alimentaire, FAO, 19 octobre 1995.

3. Les conditions de légitimation d'autres acteurs du développement

Pendant longtemps, le Congo-Brazzaville n'a pas réussi à devenir un lieu d'expression démocratique comme au Sénégal ou au Mali. En 25 ans, sinon plus, le régime marxiste-léniniste à parti unique avait délibérément bridé toutes formes d'associations, y compris le pluralisme religieux. Depuis 1977 au Congo-Brazzaville, de nombreuses associations ont été interdites parce qu'échappant à tout contrôle politique; d'autres ont dû se fondre dans des organisations politiques : U.R.F.C. (Union révolutionnaire des femmes du Congo) ou U.N.E.A.C. (Union nationale des écrivains et artistes congolais).

Quant à l'espace religieux, seules sept églises étaient autorisées à la fin du règne du Parti congolais du travail (PCT), 77 avaient demandé leur reconnaissance en 1987. Plus de 350 associations religieuses ont obtenu leur reconnaissance au Congo-Brazzaville depuis la Conférence nationale (Dorier-Apprill, 1998). De même, l'attitude des pouvoirs coloniaux, face aux associations, n'était pas très différente, lorsqu'ils interdisaient certains groupements et qu'ils en créaient d'autres, tels les cercles culturels. Le but était d'amener les associations existantes sous le contrôle des fonctionnaires chargés des affaires sociales, dont la direction dépendait du bureau politique (O'Deyé, 1985 :113). Ce fut là une manière d'avoir le contrôle sur toute initiative collective.

En fait, dans l'histoire du Congo-Brazzaville, l'alliance entre les activités qui entraînent la création de richesse et les groupements d'individus ou les associations ne date pas d'aujourd'hui. Ces formes d'organisations remontent aux vieilles traditions, en ce sens que l'individualisme ne pouvait rimer avec la solidarité collective comme nous l'indiquent d'ailleurs ces quatre proverbes :

« *Mulembu mosi lunguba kubula pé* »

Un seul doigt ne peut pas décortiquer l'arachide.

« *Mulembu mosi ngomo kusika pé* »

Un seul doigt ne peut pas jouer du tambour.

« *Mulembu mosi busu kuswaka pé* »

Un seul doigt ne peut pas laver tout un visage.

« *Mukunzi dimosi nzo kutunga pé* »

On ne peut pas construire la maison avec un seul piquet.

(Dupré, 1985 :264)

Dans ce contexte, l'objectif des groupements ou des associations même religieuses est la recherche de réalisation d'activités collectives pouvant générer de la richesse. Par ces activités collectives, les individus améliorent leur productivité en dégagant une plus-value collective; ils deviennent des vecteurs de l'aide aux personnes vivant dans la précarité. Depuis à peu près 10 ans, les citadins comme les ruraux ont

répondu à cette dislocation du paysage politique par l'invention d'une myriade de collectifs originaux de solidarité et d'entraide susceptibles d'occuper les cadres institutionnels proposés par les politiques de décentralisation. Ainsi, associations et ONG de développement prolifèrent aujourd'hui par centaines au Congo-Brazzaville¹³, alors que la liberté d'association ne date que de 1991.

Parmi ces associations, les Églises et leurs ONG caritatives deviennent des partenaires et apparaissent comme les nouveaux acteurs incontournables du développement rural et urbain. Leurs activités, jusqu'alors informelles ou strictement paroissiales, se structurent peu à peu au sein des communautés des populations pauvres, afin de répondre à la démission des pouvoirs publics défaillants et censés assurer le bien-être de toute la population. Dans certains cas, il y a :

« depuis le milieu des années 1980, plusieurs pays africains qui ont connu l'émergence et même la croissance phénoménale d'un nouveau type de mouvement social : le mouvement de secours mutuel. Pierres d'angle de ces mouvements, les mutuelles proposent des services pour améliorer la santé et le bien être social général de leurs membres » (Develtere, 1998 :138).

Ce type de mutuelle, on peut en trouver des exemples au Congo, mais aussi dans d'autres pays africains comme au Mali, au Sénégal, au Zimbabwe, à l'île Maurice. Ainsi, de plus en plus de mutuelles sont créées dans les zones rurales et dans le contexte informel. Des groupements entre individus, des syndicats et associations dans le secteur informel, des associations de paroisse et de quartier fonctionnent comme initiateurs et systèmes sociologiques de référence pour ces innovations sociales (Develtere, 1998 :139). Aujourd'hui encore, les activités que mènent ces groupements, associations, ONG caritatives ou tout simplement la débrouillardise individuelle sont reconnues. Les pouvoirs publics admettent qu'ils sont des acteurs du développement qui concourent efficacement à améliorer les conditions de vie des populations pauvres, mais aussi ils contribuent à la réduction des situations de précarité. Or, au Sud, une ONG, par exemple, est considérée comme légitime lorsqu'elle démontre une double capacité :

- une capacité de mobilisation, en agissant non seulement pour la promotion de groupes sociaux mais surtout en favorisant l'action autonome desdits groupes sociaux;

¹³ Il y a en effet des centaines d'associations – inspirées de la loi française de 1901 – au Congo-Brazzaville, parmi lesquelles environ 350 Églises, et environ 300 ONG de développement. Source : listes du ministère de l'intérieur et PNUD, Évaluation de l'importance des ONG et des communautés de base dans le développement socio-économique, Joachin Ntololo, Brazzaville, août 1995 (rapport inédit). Un répertoire du PNUD présente en détail 230 d'entre elles.

- une capacité de négociation avec les interlocuteurs locaux, nationaux et internationaux pour obtenir des ressources financières pour satisfaire des besoins immédiats ou pour engager des actions porteuses d'avenir (Husson, 1998).

Dans ce contexte, comment les ONG et les autres groupements peuvent-ils prétendre à une légitimité? Nous pouvons répondre sans risque de nous tromper par l'affirmative qu'ils le sont, dans la mesure où ils tentent de se substituer à l'État démissionnaire devant ses responsabilités, laissant régner à travers sa population une pauvreté, alors qu'il est le principal garant du bien-être de cette même population et que le développement, comme processus d'amélioration du bien-être intégral de l'homme, exige la définition du contenu de ce bien-être sous forme d'objectifs étatiques.

4. Les initiatives de développement au Congo-Brazzaville

Dans cette partie, nous allons aborder les initiatives de développement prises par l'État et les autres acteurs en autant qu'elles ont contribué ou non à la création de richesse au sein des communautés des populations pauvres.

4.1. Les initiatives de l'État

L'héritage du monopartisme au Congo-Brazzaville fait l'objet d'un constat unanime : le pays a été ruiné et est en crise. Ceci étant, il nous paraît nécessaire de souligner que la caractéristique dominante des appareils économiques de tous les gouvernements qui se sont succédés au Congo-Brazzaville de 1969 à 1991 a été sans conteste l'obsession pour le Plan.¹⁴

Il a symbolisé la volonté politique de l'appareil socio-économique (les groupements patronaux, les groupements syndicaux et les autres groupes de pression) du pays (Dahl, 1971 :376). Bien entendu, sa réalisation hier comme aujourd'hui dépend essentiellement des contraintes d'ordre humain (le travail du peuple congolais tout entier) et d'ordre financier (les ressources indispensables à mobiliser et à savoir bien utiliser) (Dumont, 1962). S'il faut juger aux actes toutes les politiques de planification mises en œuvre au Congo, on peut sans risque de se tromper dire qu'elles n'ont rien modifié structurellement du paysage néo-colonial de l'économie du Congo-Brazzaville. La planification a sans aucun doute conduit à un affaiblissement perpétuel de toutes les activités économiques.

¹⁴ Le plan a souvent constitué, durant les années du monopartisme au Congo, la pierre angulaire de la stratégie économique, et ce, durant des périodes variant entre trois ans (programme triennal) ou cinq ans (plan quinquennal).

Ekondy (1991 :320), parlant de la faiblesse du secteur économique d'État, mentionne que : « plus de 12 ans après le déclenchement de la révolution congolaise¹⁵, on relève l'existence d'un important secteur d'État qui englobe toutes les branches de l'activité économique de la nation [...]. Mais l'existence d'un secteur économique d'État aussi étendu, loin de contribuer à résoudre les problèmes fondamentaux de la population, devenait pour la collectivité nationale, par son mauvais fonctionnement, une source de difficulté menant droit à la précarité. En soit, la planification n'a pas toujours été une mauvaise chose, mais dans le cas du Congo-Brazzaville, malheureusement, elle a souvent posé plusieurs problèmes de mise en œuvre qui ont conduit à des échecs répétés ».

En cela, Ekondy (1991 : 433), poursuit en disant que, plusieurs explications peuvent être retenues :

- a) à cause des caractéristiques essentielles inhérentes au type de société nationale "en voie de développement" ;
- b) ensuite, le système de gouvernement de parti unique, où il manque forcément des contre-pouvoirs, et l'instabilité gouvernementale, sont des facteurs d'immobilisme et de laisser-aller;
- c) en outre, il y a dichotomie entre le pays réel et le pays légal –celui où le Parti-État s'obstine à penser qu'il incarne la totale représentativité sociologique (mosaïque des peuples, d'ethnies et de croyance traditionnelles diverses du Nord au Sud);
- d) les grandes disparités économiques et sociales entre la vie dans le pays profond et dans les villes.

De plus, disons que ce qui explique aussi ces échecs dans le passé et en tout cas leur inadaptation actuelle, c'est sans doute, un éloignement croissant de la démarche planificatrice par rapport à la réalité économique, sociale et politique. Bien entendu, et ce qui est sûr, c'est que les profondes transformations économiques et sociales au Congo-Brazzaville ne peuvent qu'être le fruit de la conscientisation de tout le peuple dans son ensemble, car, toutes les décisions qui ont été prises au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et des programmes de développement touchent inévitablement de très près aux intérêts vitaux des diverses couches de la population. À cet effet, (Ekondy, 1991 : 433), rappelle que le secteur d'État représente et contrôle les 90 % des activités économiques du Congo-Brazzaville; dès lors sa mauvaise gestion ne peut que poser de graves problèmes.

¹⁵ Fait référence aux journées (13,14,14 août 1963), qui ont vu la chute du président Fulbert Youlou, entrent dans l'histoire du Congo sous le nom des « trois glorieuses »

4.2. Le système de développement auto-centré et auto-dynamique de mars 1979

Jusqu'en 1979, il est clair que le modèle de développement ne donne pas les résultats escomptés. En mars 1979, le Congo-Brazzaville, toujours dans la mouvance d'un régime à parti unique militaro-marxiste-léniniste (régime qui se met en place dès 1968), adopte le système de développement auto-centré et auto-dynamique. En clair, cela signifie que le Congo-Brazzaville doit d'abord compter sur ses propres forces : s'autoréguler, s'auto-équilibrer et s'autosuffire... (à l'exemple de la Chine – sous Mao, de l'URSS, après la révolution d'octobre 1917, etc.), c'est-à-dire en fonction des réalités locales et non de l'imitation de modèles des pays développés. Malheureusement, cette stratégie de développement n'a jamais été soutenue par des orientations claires, de sorte que le choix d'une vraie politique économique et sociale ne serait-ce qu'auto-centrée ne permettra que de gérer l'économie nationale qu'au jour le jour selon les sollicitations politiques du moment.

4.3. Le plan quinquennal 1982-1986

Le premier plan quinquennal 1982-1986 reposait, semble-t-il, sur une stratégie de développement économique et social élaborée jusqu'à l'horizon 2000. Pour le moyen terme, c'est-à-dire jusqu'à son ultime année (1986), le plan précise l'ensemble des actions à entreprendre dans le cadre de cette stratégie globale¹⁶. Parmi les grandes options du plan, les idées force qui se dégagent sont :

- le désenclavement et l'unification du territoire national grâce à l'édification d'un réseau de transport, de télécommunications et d'une infrastructure énergétique;
- la relance des économies régionales appauvries par l'exode rural;
- la mise en place des bases d'une économie autocentrée et la rupture avec la polarisation autour de Brazzaville et Pointe-Noire¹⁷;
- la mise en place d'une politique de décentralisation administrative et financière;
- le redressement du secteur d'État.

La réalisation de ces objectifs constituera le socle sur lequel pourront s'appuyer les étapes futures du développement. Les investissements prévus par le plan quinquennal s'élèvent à 1 108¹⁸ milliards de F CFA, soit environ, 227 millions 788 mille dollars américains dont 781 milliards à la charge de l'État et 327 milliards à la charge des entreprises et des partenaires. À cela s'ajouteront des investissements hors

¹⁶ *Jeune Afrique économie* no 53-54 décembre 1984-janvier 1985.

¹⁷ Brazzaville et Pointe-Noire sont les deux plus grandes agglomérations du Congo-Brazzaville. A elles- seules, elles comptent plus de la moitié de la population du pays.

¹⁸ Ces chiffres proviennent d'un dossier consacré au Congo-Brazzaville, « Comment investir au Congo », et publié dans *Jeune Afrique économie* no 53-54 décembre 1984-janvier 1985.

plans privés et étrangers, évalués à près de 850 milliards de FCFA. Le tableau ci-après illustre bien les coûts d'investissement par secteur de priorité. Et comme le dépeint Michel Rocard (ancien consultant du commissariat au Plan du Congo autour des années 1964, sous le gouvernement du premier Ministre, Ambroise Noumazalaye), le plan est « le lieu où se fait le partage entre la vérité et l'utopie, entre le possible et le souhaitable...instrument de convergence de l'action gouvernementale¹⁹ ».

**Investissement du plan 1982-1986
(en millions de FCFA)**

Catégories	Coût total	Financement	
		État	Entreprises partenaires
Projet d'aménagement du territoire et d'équipement national	551 531	447 272	104 259
Organisation du secteur productif	388 333	169 420	218 913
Secteur socio-culturel	60 776	58 799	1977
Entretien, démocratisation et renforcement de l'appareil d'État	90 959	88 950	2000
Divers	17 300	17 300	
Total	1 108 898	781 74	327 149

Source : *Jeune Afrique Économie*, 53-54/décembre 1984-janvier 1985.

Au regard de ce tableau et des chiffres évoqués ci-haut, force est de constater que beaucoup d'argent a été dépensé, mais pour quel résultat? Un échec, disent les observateurs et experts qui se sont penchés sur le cas du Congo-Brazzaville ces dernières années. Non seulement ce plan sera confronté à des baisses des cours du pétrole, principale ressource du Congo-Brazzaville, mais aussi à la mauvaise gestion et, surtout, au dirigisme d'État. Sur le plan opérationnel, on constate un modèle de gestion dirigiste et centralisé dans lequel l'État est le principal acteur du développement socio-économique définissant et mettant en œuvre

¹⁹ Conférence de presse de Michel Rocard, *Le Monde* du 14 juillet 1981, p.9

seul, ses politiques de développement, à travers son administration centrale. En fait, nous sommes au Congo-Brazzaville en mode dirigisme: « le parti dirige l'État²⁰ ».

En fin de compte, les échecs fréquents des initiatives économiques en matière de développement, les arrêts ou même les inversions de tendance ont fini par augmenter le scepticisme des populations à l'égard des plans quinquennaux entrepris par l'État. Ajouté à ce chapitre, les interventions des institutions de Bretton Woods, dont les premières conditions furent l'imposition des programmes d'ajustement structurel. Ceux-ci ont conduit à l'élimination, sinon à la privatisation de plusieurs sociétés d'État, à la réduction des salaires des fonctionnaires déjà mal payés, à la mise au chômage de nombreux fonctionnaires ainsi qu'à des coupures budgétaires qui, non seulement ont contribué à augmenter la pauvreté, mais aussi, à mettre à mal les « embryons de programmes sociaux » qui existaient déjà. Ce faisant, il se trouve que ces mesures ont amplifié la précarité en ce sens qu'elles ont entraîné des milliers de congolais dans la voie de la débrouillardise.

Pour faire face au fléau de la précarité, touchant surtout les femmes en milieu rural, l'État a tout de même pris quelques initiatives. En 1972, il a créé de la Caisse féminine de crédit mutuel (CFCM) ayant pour but d'aider les femmes à la tête de petites entreprises dans les zones urbaines et péri-urbaines principalement. L'État a aussi créé, en 1989, la Caisse de crédit rural du Congo (CRG) pour accorder des prêts aux habitants des zones rurales, semi-rurales et péri-urbaines. Ces prêts n'étaient accordés que par l'intermédiaire d'associations villageoises d'épargne et de crédit. Malgré ces initiatives, il reste que la pauvreté a continué à progresser surtout chez les femmes. Encore aujourd'hui, les femmes n'ont qu'un accès très limité au crédit, que ce soit auprès des banques commerciales ou d'organismes de développement. Ainsi, entre 1987 et 1989, elles n'ont obtenu que 17 % des prêts consentis par les banques²¹. En fait dans leur globalité, toutes ces mesures visant à réduire la pauvreté ou à tendre vers le développement n'ont jamais donné les résultats escomptés. C'est pourquoi, autour des années 1994, pour combattre la pauvreté, les nouvelles autorités élues en 1992 au Congo-Brazzaville, ont élaboré un programme d'action sociale d'urgence (Pasu) afin de développer le potentiel économique, surtout des femmes en milieu rural. Le Pasu s'était aussi proposé d'appuyer la création de programmes d'emplois temporaires pour les travailleurs non qualifiés sans emploi, ce qui devait leur permettre de travailler et avoir des revenus pour améliorer leur cadre de vie. Malheureusement, avec les guerres civiles qui se sont succédées, la pauvreté, la précarité n'a fait que prendre de l'ampleur.

²⁰ Doctrine des pays à parti unique, selon laquelle les décisions qui affectent le fonctionnement de l'État, quelles qu'elles soient, sont prises par des individus membres du parti, et ce, même si ceux-ci n'ont aucune expertise sur les problèmes à traiter. En d'autres termes, le membre du parti a préséance sur le fonctionnaire expert.

²¹ Voir fiche documentaire : Congo-femmes, agriculture et développement rural; www.fao.org/docrep/x0239f/x0239f03.htm

4.4. Les initiatives des autres acteurs

Ces initiatives peuvent s'intégrer dans le cadre d'un parrainage de petits projets de développement ou simplement d'un concours circonstanciel d'aide financière fournie aux parents sur place par les Congolais vivant à l'extérieur du pays pour faire face aux difficultés socioéconomiques vécues au quotidien. Pour le moment, nous n'oserons pas attribuer le qualificatif de diaspora aux Congolais qui vivent à l'extérieur de leur pays (quelque soit la raison de leur émigration), car une diaspora implique une forme d'organisation pas encore atteinte par ceux-ci à l'instar de leurs confrères sénégalais, maliens ou mauritaniens. Dans son texte : *Diaspora, mondialisation et développement de l'Afrique*, Yao Assogba (2002 :99-100) indique que : « depuis les années 1980, la géographie a recours à la notion de diaspora pour nommer les communautés nationales migrantes en interaction entre elles et avec les pays d'origine. Cette définition met ainsi l'accent sur la territorialité particulière[...]. Enfin, la diaspora se caractérise fondamentalement par l'existence d'un réseau ». Dans le cas des Congolais vivant hors du Congo, ils sont encore loin de constituer un véritable réseau pouvant contribuer à développer des initiatives créatrices de richesses.

4.4.1. Les Congolais hors Congo

Jusqu'à tout récemment, le Congo-Brazzaville n'avait pas une forte émigration. Ce sont les conditions très difficiles dues à la crise économique et aux guerres civiles : une première guerre, de 1993-1994, une seconde, en 1997 et une troisième, en 1998, sans compter les troubles sporadiques qui continuent à agiter le pays (Balencie et de La Grange, 2001), ont poussé les Congolais à quitter leur pays. À part ces récents épisodes, une partie de l'émigration congolaise est constituée de jeunes qui ont quitté le pays pour aller étudier soit en Europe de l'Est, soit en Europe de l'Ouest, ou encore en Amérique du Nord.

À la fin de leurs études, la plupart d'entre eux ne repartent pas de leur pays d'accueil, compte tenu de la situation précaire, mais aussi à cause du chômage devenu endémique au pays. Ils constituent donc une bonne partie de ces Congolais de l'extérieur. Cependant, certains Congolais font preuve d'imagination, de débrouillardise et d'initiatives positives pour aider des membres de leur famille restée au Congo, allant de l'accumulation de l'épargne qui, leur permet d'acheter soit une auto, soit un camion ou même des machines qu'ils expédient auprès des parents restés au pays. Cette aide sert à financer des micro-activités, ce qui contribue le plus souvent et dans une certaine mesure à la création de richesse.

Autres initiatives de ces Congolais hors Congo : le flux monétaire qu'ils essayent (toujours individuellement) de faire parvenir aux parents par la Western Union²² pour faire face aux besoins quotidiens. D'un autre côté, pris collectivement, et à la différence d'autres communautés émigrantes, les Congolais ont du mal à s'organiser sous forme d'association ou d'organisation pouvant initier des projets de développement dans leur pays d'origine, comme ces Sénégalais vivant en Italie qui ont pu, en 1996, électrifier N'Diaye Tioro, un village situé à 150 km de Dakar (Sall, 1996 :173), qui illustre de ce que sont capables de faire des communautés organisées.

En tous les cas, en dépit des efforts consentis par les acteurs religieux et bien d'autres acteurs, force est de constater que le concours extérieur, notamment dans les financements des projets contribuant au bien-être des populations pauvres, a toujours été essentiel. Cet apport extérieur a longtemps noué et sans aucun doute, le lien entre l'idée et la recherche effective d'un développement conçu et géré par les bénéficiaires, selon leur génie et leur culture, en direction d'un avenir librement choisi et les relations de partenariat entre acteurs du Nord et du Sud, en ce sens que ces relations ont été à l'origine de nombreuses initiatives qui sont indéniablement devenues de puissants leviers pour redonner aux communautés concernées le contrôle de leur destinée.

4.4.2. Les initiatives des confessions religieuses et leurs ONG caritatives

Depuis la fin des années 1980, comme le disent les Brazzavillois, l'État « ne répond pas » : l'effondrement économique, la mise en œuvre du premier plan d'ajustement structurel en 1985, plus tard (1994) la dévaluation du franc CFA ont accéléré la dégradation profonde des structures (Dorier-Apprill, 1998). Ainsi, les acteurs religieux, prêtres de paroisses de grandes Églises historiques (catholique, protestante) ou pasteurs-fondateurs des mouvements de Réveil, plus récents, émergent comme de nouveaux « leaders populaires », à la fois modernes et ancrés dans l'action de proximité, susceptibles de mobiliser leur communautés dans le but de créer de la richesse.

Notons que dans un pays comme le Congo-Brazzaville où l'Église a toujours eu une place de choix depuis l'indépendance, le phénomène religieux ne peut être considéré comme marginal dans les questions de développement, car ces leaders religieux tendent à donner de plus en plus de visibilité à leurs initiatives sociales et économiques en les structurant dans le cadre d'ONG officiellement reconnues par les pouvoirs publics et assez souvent subventionnées par des fonds de coopération internationale.

²² Institution très connue auprès des immigrants pour le transfert d'argent vers leur pays d'origine en dehors des banques ou autres institutions financières.

Par ailleurs, et il est important de le souligner, l'Église, qui est au centre d'une vie spirituelle et sociale très intense, a promu divers projets économiques ayant une portée de développement local, et qui emploient des jeunes chômeurs : reforestation (dans la région du Pool), miellerie (dans le cadre d'une ONG), aide alimentaire à des villages.

5. Les contours de l'économie informelle et des pratiques populaires

Ici, nous aborderons l'évolution du secteur informel et des pratiques populaires au Congo-Brazzaville en référence à l'économie sociale. Nous verrons également de quelle façon ces modes d'activités économiques, même à petite échelle, contribuent et favorisent la création de richesses par les populations en contexte de précarité.

5.1 L'économie informelle

Quand on parle de l'économie informelle en Afrique, il est parfois difficile d'en établir la frontière avec les pratiques populaires. Selon de Villiers (1992 :4) :

« il convient de noter que, depuis quelques années, le terme secteur informel est de plus en plus en vogue dans les milieux sociaux, politiques, économiques et scientifiques. À travers le monde, c'est au début des années 1969 qu'il faut situer les origines de ce concept, car c'est à cette période que la Conférence Internationale du Travail lançait le programme mondial de l'emploi. Celui-ci avait en particulier pour objectif l'étude des causes de l'aggravation du chômage dans les pays du Tiers-Monde et l'examen des politiques susceptibles d'y remédier ».

Au Congo-Brazzaville, le secteur informel a toujours occupé une place non négligeable dans l'activité économique du pays. Cependant, il n'en demeure pas moins vrai que l'intérêt des pouvoirs publics pour ce secteur est relativement récent. Par ailleurs, dans une étude sur le cas du Congo-Brazzaville, Gaufryau et Maldonado (2001) abordent l'économie informelle sous l'angle macroéconomique en regard de la géographie de l'emploi. De cette étude, il ressort que la contribution du secteur informel à l'emploi est évidente. Selon cette étude, l'emploi dans le secteur informel, en 1995, représentait 46,7 % de l'emploi total au Congo-Brazzaville et 53,3 % pour le secteur moderne (secteur contrôlé par l'État) et depuis 2000, la parité semblait être atteinte.

Le secteur informel se caractérise par la diversité des activités et des métiers exercés. Les données fournies en 1990 s'inscrivent dans le prolongement des tendances observées durant les années 1984 et suivantes en ce sens que les activités informelles agricoles, quel que soit le milieu, urbain et rural

confondus, avec 317 920²³ emplois, représentent 74 % des emplois du secteur informel pour seulement 111 378 (26 %) en ce qui concerne les emplois informels non agricoles. Comme cela est souvent le cas dans bon nombre de pays en développement en Afrique francophone, on trouve, dans le cas du Congo-Brazzaville, une féminisation croissante du travail informel. Cette situation peut trouver son explication dans le rôle social et éducatif essentiel de la femme et sa capacité de générer des revenus, même en contexte de précarité.

Dans le cas du Congo-Brazzaville, notons que les activités informelles sont en grande partie du domaine des non-congolais : Congolais de l'ex-Zaïre (55 % environ); Centrafricains (12 %); Angolais (10 %); Maliens (10 %); Sénégalais (10 %); Béninois (10 %). Ces groupes de non-congolais sont concentrés dans quelques grands groupes professionnels et exercent des activités dont ils détiennent parfois le monopole. C'est le cas des blanchisseurs et tailleurs zaïrois, de petits commerçants sénégalais et malien, de pêcheurs béninois. Notons aussi la présence massive, ces dernières années, des non-congolais mauritaniens et libanais qui ont aussi beaucoup d'activités dans le commerce au détail, par extension très lié au secteur informel. En milieu urbain, il faut le souligner, les activités des hommes sont axées sur l'artisanat, le commerce ambulancier, de petits kiosques, la boulangerie artisanale, la réparation d'automobiles, la couture, la vulcanisation, la menuiserie, la fabrication de savon, la fabrication d'ustensiles de cuisine. Celles des femmes sont beaucoup plus axées sur la restauration rapide, la préparation de beignets qu'elles vendent devant leur parcelle, dans le petit commerce de produits vivriers et maraîchers.

Soulignons une particularité de la répartition territoriale de la population congolaise : le taux d'urbanisation au Congo-Brazzaville est l'un des plus élevés en Afrique francophone. Cette situation nous fait dire que les zones rurales sont très sous-peuplées. La majeure partie de la population rurale congolaise vit le long du chemin de fer de Brazzaville à Pointe-Noire, située dans le sud du pays. Les activités, dans le monde rural, sont en général axées, pour les hommes, sur la chasse, la pêche et l'artisanat. La vente des « fruits » de ces activités leur permet de s'assurer un petit revenu journalier. Quant aux femmes, leurs activités sont axées sur l'agriculture vivrière, et, très souvent, elles préparent la farine de manioc qui sera transformée en chikwane²⁴. Les produits de toutes ces activités sont souvent commercialisés au passage des trains voyageurs entre Brazzaville et Pointe-Noire, ce qui génère suffisamment de revenus aux populations rurales, notamment celles qui ont la chance de vivre près du chemin de fer.

²³ Source : CIATA. Enquête emploi-ressources humaines, tomes I et II. Recensement RGPH 1984. Données ajustées.

²⁴ Au Congo, comme dans la plupart des pays d'Afrique centrale, le manioc est l'aliment de base. Des femmes préparent la farine qui sera transformée en chikwane.

De façon générale, l'ampleur et la complexité grandissante de l'économie informelle, dans la vie économique et sociale des communautés de populations vivant dans la précarité, exigent une nouvelle approche, beaucoup plus novatrice pour éviter aux populations concernées d'être toujours ancrées dans une forme d'« économie de la débrouillardise », au profit d'une forme d'économie qui intègre de façon contextuelle, les dynamiques traditionnelles, sociales et la synergie État-marché. Nous y reviendrons plus loin.

5.2 Les pratiques populaires au Congo-Brazzaville

En ce qui a trait aux pratiques populaires, il semble qu'elles mettent en évidence « le monde populaire », qui est encadré dans une réalité (sociale, politique, économique, culturelle, historique) spécifique et qui s'active en termes économiques. En organisant ces activités, les acteurs des pratiques populaires deviennent des acteurs potentiels du développement et ils développent leurs capacités d'organisation, d'initiatives économiques, de créativité sociale dans le cadre concret de leur vie quotidienne afin d'échapper à la précarité.

En soit, les pratiques populaires trouvent leur essence dans les vieilles traditions africaines qui intègrent tout à fait la réalité congolaise et ce, autour de nombreuses petites activités productives, commerciales, cumulatives d'épargne et autres. Elles sont créatrices de richesses qui concourent à l'amélioration des conditions de vie. De surcroît, les pratiques populaires favorisent l'intensification des liens sociaux qui reposent sur la solidarité collective.

Ces pratiques populaires se font non seulement autour d'activités économiques, mais également autour d'associations d'épargne et d'entraide – Muziki, Kitémo ou Likélemba, tontine, ngwala – qui sont largement dominées par les femmes. Les femmes, comme le souligne Georges Dupré (1985 :303) :

« par leur labeur assurent les bases de l'alimentation; mais aussi elles dégagent des surplus vivriers importants vendus à l'extérieur et permettent aux hommes de se consacrer à d'autres activités, artisanat, commerce, élevage. Bref, c'est sur le travail des femmes que s'édifie la prospérité beembé²⁵ [...] et qui s'accomplit aujourd'hui dans le travail et l'échange ».

Présentons maintenant les quelques pratiques populaires citées ci-haut et qui, comme dans d'autres pays d'Afrique, renforcent la solidarité sociale et permettent de créer des richesses susceptibles de pallier les difficultés quotidiennes des communautés pauvres du Congo-Brazzaville.

²⁵ Sous-groupe Kongo en République du Congo, et habitant majoritairement dans la région de la Bouenza, dans le Sud du pays.

5.2.1 Les Muziki

Le terme de Muziki (« la préférée »). (Muziki au pluriel) vient de la région du Kasaï oriental au Zaïre, actuel République démocratique du Congo. Ce terme désigne un regroupement de mères de famille qui veulent s'entraider. Les règlements internes ont peu à peu introduit la notion de ristourne, c'est-à-dire de cotisations régulières et obligatoires sur le principe des tontines (voir plus loin) qui sont en fait des associations à base de crédit rotatif où chaque membre reçoit à tour de rôle le montant des cotisations des autres. Ce montant qu'elle utilise cet argent à sa guise, et le plus souvent, elle cherche à le multiplier en faisant du petit commerce. C'est le cas de Mme A., dont l'exemple relaté ici par Georges Dupré (1985 : 315), est une illustration du mode de création de richesse en contexte de précarité.

« Lorsque Mme A. eut 35 ans son mari était tout près de la retraite. Une retraite de manœuvre n'est pas très élevée; Mme A. se lança dans le commerce. [...] Le mari de Mme A. est depuis plusieurs années déjà à la retraite. Il assiste à l'entretien que réalise l'auteur qui apprend de sa bouche, que c'est lui qui gère entièrement les bénéfices du petit commerce de son épouse qui s'élèvent à 9000 F CFA, soit environ, 19 dollars américains par semaine. Mme A. participe à une association de petites commerçantes. Elles sont dix femmes qui versent chacune 300 FCFA soit environ, 63 cent américains par semaine à la présidente, la *nguri ntubela* qui remet le montant de la collecte à l'une d'entre elle. Par cette sorte de *Kitémo ou likélemba*, une accumulation périodique est ainsi réalisée et qui permet de faire face à des dépenses exceptionnelles, ou d'augmenter de temps à autre ses bénéfices en achetant plus de produits agricoles. »

En fait aujourd'hui, force est de constater qu'à beaucoup d'égards, le commerce met en scène presque exclusivement des femmes, des cultivatrices, dont certaines salariées par d'autres femmes, des cuisinières et toutes les vendeuses des marchés vivriers urbains.

5.2.2. La tontine

La tontine est une association de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitié, de profession, de clan ou de région, se retrouvent à des intervalles plus ou moins variables afin de mettre en commun leur épargne en vue de la solution des problèmes particuliers ou collectifs²⁶.

Cette définition est proche de celle donnée par Bouman (1977) qui explique que « les tontines sont des associations regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui

²⁶ Mathieu , GASSE-HELLIO (2000), « Les tontines dans les pays en développement ». Site :<http://www.gdrc.org/icm/french/mathieu/content.html>

décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice de tout un chacun, et cela à tour de rôle ».

En fait, c'est autour des années soixante-dix que F. Bouman allait donner aux tontines une appellation plus scientifique : Associations rotatives d'épargne et de crédit (AREC, ou ROSCAs en anglais). D'après Soedjede (1990), ce sont des épargnes informelles qui existent sous plusieurs formes : tontine mutuelle, tontine commerciale, tontine financière.

i) La tontine mutuelle

Elle est la plus répandue. Elle repose sur la solidarité entre membres qui se connaissent bien. La tontine mutuelle peut être définie comme un fonds d'épargne rotative où les levées bénéficient à chacun des sociétaires selon un ordre préétabli, mais révisable. Chacun peut emprunter et remplacer une créance par une dette. En ce sens, la tontine mutuelle, dans le mode rural comme dans le monde urbain congolais, est devenue une activité courante et très répandue auprès des femmes, un modèle de résolution des problèmes.

De par son aspect informel, la tontine mutuelle obéit à des règles plus souples que celles du système économique officiel, donnant ainsi la possibilité à de nombreuses femmes de trouver une source de financement pour leurs activités, ce qui fait dire à l'économiste Gérard Tchouassi²⁷, lors des deuxièmes rencontres inter-universitaires de l'économie sociale et solidaire (du 5 au 7 février 2002 à Lyon - France), sous le thème : sens et portée de l'économie solidaire. "Épargne des femmes au Cameroun : épargne individuelle, épargne collective ou épargne solidaire ?" :

« Face aux divers problèmes économiques, familiaux et amicaux urgents qu'elles doivent résoudre promptement et relativement aux revenus faibles, modestes et précaires dont elles disposent [...], elles se rendent compte que la seule façon d'épargner, de se priver d'une partie régulière de leur revenu à titre temporaire, c'est d'adopter une habitude d'épargne, c'est d'adhérer au moins à un système financier informel, lequel les soumettrait à une contrainte d'épargne ».

Et Tchouassi de poursuivre:

« Les femmes épargnantes adhèrent au système financier informel dans le but d'atteindre un objectif clair et bien déterminé. Elles voudraient réaliser un projet,

²⁷ Enseignant à la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II, Cameroun.
Voir Julienne ZANGA (2003), « Ingénieuses femmes d'Afrique ».
Site : http://sisyphe.org/article.php3?id_article=335

financer une activité génératrice de revenus ou une activité d'utilité sociale à la fin du cycle de la tontine, par exemple sans recourir à un crédit quelconque²⁸ ».

Ainsi, pour lui, la tontine mutuelle, en favorisant l'épargne des femmes, permet de mettre en place les bases d'une économie solidaire.

Dans le monde rural, pendant les grandes semences ou récoltes, des paysannes iront, selon un cycle préétabli, dans le champ de l'une ou l'autre pour effectuer un travail collectif. Ce qui renforce la solidarité, multiplie la production qui, une fois vendue, génère des revenus. La tontine mutuelle en milieu rural ou urbain congolais joue donc un rôle de cohésion sociale non négligeable et inclut une grande part d'affectivité dans son fonctionnement.

ii) La tontine commerciale

Dans la tontine commerciale, les fonds sont collectés par la personne qui a pris l'initiative de la création du groupe et joue le rôle de banquier. Elle prélève une commission pour la prise en charge de l'épargne et les prêts déboursés.

Cette forme de tontine est presque inexistante dans le circuit des activités populaires au Congo-Brazzaville, car ce n'est pas une tontine au sens propre du terme, puisqu'il s'agit le plus souvent d'un accord bilatéral entre le « banquier ambulant » et son client. La fonction principale de la tontine commerciale est d'offrir des services d'épargne aux affiliés. La tontine commerciale est cependant très présente en Afrique de l'ouest et plus précisément, au Bénin puis au Togo.

iii) La tontine financière

Peu répandue auprès des populations congolaises, cette forme de tontine ressemble au système de crédits usuriers. Contrairement à la tontine commerciale où l'on cherche au maximum à récupérer l'argent épargné, les dépôts effectués ici par l'ensemble des adhérents sont mis aux enchères selon des modalités statutairement définies. C'est une forme de tontine qui existe cependant dans les pays limitrophes comme au Cameroun, en Centrafrique. De par son fonctionnement, elle n'obéit nullement à l'esprit de solidarité et d'entraide souvent cher aux communautés des populations pauvres.

²⁸ (*ibidem* : Voir même site)

5.2.3 *Les ngwala et les initiatives collectives*

Les ngwala sont des associations qui se proposent d'enterrer dignement les défunts. Les ngwala sont nés dans les années 1950 en pays beembé²⁹. Selon Georges Dupré, ce qui retient l'attention dans les ngwala, outre leur dynamisme c'est que ces organisations sont le lieu d'une accumulation monétaire importante.

« pour comprendre et rendre compte de l'extraordinaire développement des ngwala dans les années 1970, dit Dupré, il faut invoquer plusieurs faits qui ont pu agir seuls ou en conjonction. La situation économique de plus en plus difficile – hausse continue du coût de la vie, répercussion de la crise mondiale dans les campagnes – joue dans le sens de la restriction des rapports de parenté dans le cadre du processus toujours à l'œuvre de segmentation. Cela fait naître chez les individus des inquiétudes sur la façon dont sera assurée leur propre sépulture et leur adhésion aux ngwala joue en quelque sorte le rôle d'une assurance-funérailles.

Il est probable aussi que l'État a contribué par son discours socialiste, à [...]. L'argent est soit thésaurisé, soit placé dans des investissements discrets et les dynamismes sociaux s'expriment alors dans des organisations collectives » (Dupré, 1985 :299-300).

Il poursuit :

« Dans la recherche de nouveaux buts, les ngwala rencontrent des initiatives collectives qui ont le plus souvent été prises en dehors d'eux dans le but d'améliorer d'une façon ou d'une autre la vie dans les villages. C'est dans le domaine de l'éducation que ces initiatives trouvent le plus souvent leur point d'application. Les associations de parents d'élèves sont très actives et prennent en charge la construction et l'entretien des écoles. Elles vont jusque dans les villes rechercher les fonds qui leur sont nécessaires » (Dupré, 1985 : 301)

D'autres initiatives, souligne Dupré, prennent pour objet des actions de développement. C'est ainsi que durant l'été 1979, le ngwala des jeunes de Moudzanga³⁰ passa à l'action en finançant la construction d'un puits. Les villageois, d'abord interloqués par une telle initiative, aidèrent spontanément le puisatier, et le puits, maintenant construit, évite aux femmes de longs trajets. Il est donc raisonnable de penser, que ce type de réalisation peut devenir un exemple des buts nouveaux que les ngwala peuvent se donner pour tendre vers l'amélioration du quotidien et vers la maîtrise du devenir dans la création de richesse en contexte de précarité.

²⁹ Appellation que Georges Dupré donne à l'ensemble des localités de la région de Bouenza avec pour centre administratif, Mouyondzi.

³⁰ Village situé en pays beembé.

5.3 L'économie sociale

Le concept de l'économie sociale s'est graduellement imposé dans les années 1990 pour désigner un ensemble d'activités économiques qui se distinguent du secteur privé à but lucratif et du secteur public. L'analyse des différentes définitions qui tentent de circonscrire la réalité de l'économie sociale révèle plusieurs facettes de ce phénomène³¹.

Dans le contexte du Nord, une première définition, proposée par Desroche (1983)³², nous indique que l'économie sociale désigne l'entreprise coopérative, la mutuelle et l'association à but non lucratif, toutes fondées sur la primauté de la personne sur le capital et administrées selon la règle « une personne, une voix ». Dans les structures d'économie sociale, la capitalisation n'offre pas d'avantages individuels quant aux décisions et à la redistribution des surplus.

Defourny (1994)³³ quant à lui suggère une autre approche. Il définit l'économie sociale comme une économie qui désigne l'ensemble des activités économiques dirigées principalement par les coopératives, les mutuelles et les organisations à but non lucratif (ONBL) qui souscrivent aux principes suivants : des services à la collectivité plutôt que strictement le profit; une gestion autonome; un processus de décision démocratique; la priorité aux usagers et aux travailleurs plutôt que le rendement aux actionnaires dans la redistribution des revenus.

Ces quelques approches de l'économie sociale, loin de se distinguer vraisemblablement de ce qu'on peut trouver comme formes d'organisations économiques au Sud, s'intègrent bien dans le contexte du Nord, car selon (Fonteneau, Nyssens, Fall, 1999 : 159), « il est difficile de parler d'économie sociale dans les pays du Sud où le concept, comme tel, est encore relativement peu utilisé ». Cependant et selon les mêmes auteurs :

« Toutes les expériences n'ont pas été des voies sans issue. De nombreuses structures « classiques » d'économie sociale continuent à se développer dans les pays du Sud spontanément, mais aussi souvent à l'initiative ou avec l'aide d'intervenants extérieurs au groupe concerné. Ces intervenants peuvent être des notables locaux, des organisations locales, des ONG étrangères, etc.) ».

³¹ Rapport 2001. « L'économie sociale et le plan d'action du Sommet sur l'emploi », Centre de recherche sur les services communautaires, École nationale d'administration publique, Université Laval, 277 p.

³² (*ibidem* : 6)

³³ (*ibidem* : 6)

Ils poursuivent :

« Dans un contexte africain, les analyses opposent, à l'accumulation monétaire, qui caractérise l'économie capitaliste basée sur l'échange, une accumulation « relationnelle », régie par le principe de réciprocité. L'unité économique de base n'est plus le ménage ou l'entreprise; on parle plutôt de réseaux sociaux en « grappe » (Fonteneau, Nyssens, Fall, 1999 : 166).

En soit, le concept d'économie sociale n'est pas encore présent au Congo-Brazzaville. On parle plutôt de l'économie informelle et des pratiques populaires, qui, en définitive, englobent toutes les formes d'activités économiques non formelles et qui favorisent la création de richesse en contexte de précarité.

6. Les perspectives

Depuis quelques années, en Afrique comme ailleurs dans les pays du Sud, et plus particulièrement au Congo-Brazzaville, l'attention accordée au secteur informel dans le processus de développement s'affirme de plus en plus et progressivement. Les approches, les réflexions sur la façon dont on doit reformuler les stratégies de développement nécessitent qu'on attribue au secteur informel un rôle majeur dans la marche vers le développement. Il est aujourd'hui admis que ce secteur est fonctionnel et joue un grand rôle dans l'équilibre social, la survie des populations pauvres, de plus en plus malmenées par les frasques de la mondialisation non maîtrisée, des programmes d'ajustement structurel, mais aussi par le néolibéralisme.

Il s'agit donc pour ce secteur d'être redynamisé afin de faciliter et de contribuer à améliorer l'efficacité organisationnelle de ses processus productifs et, surtout, de rationaliser les potentialités de son développement. Un grand pas a déjà été fait, celui de mettre en place un cadre légal et réglementaire. Et maintenant, comme le suggère Gaufryau et Maldonado, il s'agit de :

- transférer progressivement l'appui des ONG aux microentreprises à des organismes ou associations professionnelles;
- amener les ONG à respecter des cahier de charges détaillés afin d'éviter la multiplication des structures d'intervention peu adaptées;
- favoriser le financement de proximité et encourager la formation de fédérations de tontines et mutuelles sectorielles d'épargne assurant la caution de crédits bancaires;
- encourager la représentation de ces fédérations dans les chambres syndicales;
- Encourager une autonomie de gestion par rapport à l'État.

Outre ces avenues, il y a lieu de créer au Congo-Brazzaville, un espace véritable d'expression démocratique et des conditions politiques favorables au développement. L'appui au secteur informel congolais est sans aucun doute nécessaire, mais il ne doit aucunement, être défini comme une fin en soit. En tous les cas, le secteur informel, tout en aidant à la création de richesses au sein des populations pauvres, ne garantit pas souvent le bien-être de ces mêmes populations. C'est pourquoi, il est important de ne point laisser les populations pauvres, s'« enfermer » dans ce « type de réponse universelle à la crise », qu'est la débrouillardise.

CONCLUSION

Il existe un grand potentiel de développement économique au Congo-Brazzaville, comme dans d'autres pays d'Afrique. L'économie informelle tout comme les pratiques populaires peuvent être amenées à jouer un rôle de premier plan tant par leur capacité de produire la richesse que par leur capacité d'absorption de l'emploi à court ou long terme, répondant ainsi aux besoins et surtout à la survie des populations pauvres. Malgré la « timide » volonté de l'État de prendre en considération le secteur informel, il reste que les conditions politiques propices à l'éclosion de la créativité et des initiatives nouvelles ne sont toujours pas réunies. La pauvreté augmente graduellement et la précarité est toujours constante. Malgré une telle situation, les acteurs du développement ne se découragent pas, et ensemble avec les populations concernées, ils font preuve d'imagination surtout avec le concours d'ailleurs. En gros, les opportunités de création de richesses ne manquent pas en autant que les conditions sociopolitiques et économiques favorables agissent en catalyseur. Ainsi, au terme de cette analyse, il nous apparaît clairement que l'économie informelle et les pratiques populaires sont des éléments structurels adaptés dans le processus de développement. Toutefois, reconnaissons que la dynamisation de l'économie informelle et des pratiques populaires n'est pas toujours aisée. D'où la nécessité d'une vision globale, à long terme, abordant les éléments structurels et sociaux dans leur ensemble, et qu'il importe plus que jamais de surmonter les difficultés, même si celles-ci sont aussi aggravées par la même évolution de l'économie informelle et des pratiques populaires. Inscrite dans un tel contexte, cette monographie se veut une contribution utile à la prise de conscience, afin que l'appui à l'économie informelle et aux pratiques populaires, notamment à la faveur des stratégies de lutte contre la pauvreté, au Congo-Brazzaville, soit un défi à relever par tous les acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOGBA, Yao (2002). « *Diaspora, mondialisation et développement* », Nouvelles Pratiques Sociales. vol. 15, n^o1, Presse de l'université du Québec, p.99-100.

BALENCIE, Jean-Marc et Arnaud De La GRANGE (sous la direction de) (2001). *Mondes rebelles*, Paris, Éditions Michalon, 1677 p.

BANQUE MONDIALE (2003). Développement durable dans un monde dynamique, améliorer les institutions, la croissance et la qualité de vie, Washington, Banque mondiale.

BOUMAN, F.J.A. (1995), « Rosca: on the origin of the species », Savings & Developpment, n^o2.

COMELIAU, Christian (1999). *Planifier le développement : illusion ou réalité?* Paris, L'Harmattan, 118 p.

CIATA-ET, Enquête Emploi-Ressources humaines, tome 1&2.

DE HERDT, Tom et MARYSSE Stefaan (1996). «L'économie informelle au Zaïre. (Sur)vie et pauvreté dans la période de transition », *Cahier Africains/ Afrika Studies* n^o21-22, Paris, l'Harmattan, 193 p.

DEFOURNY, Jacques et DEVELTERE, Patrick (1999). *L'Économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, 278 p.

DEVELTERE, Patrick (1998). *Économie sociale et Développement; les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*. Bruxelles, De Boeck Université, 171p.

DE VILLIERS, G. (1992). Petite économie marchande et phénomène informels en Afrique, Cahier du CEDAF, n^o3-4, p.19-31.

DORIER-APPRIL, Élisabeth (1998). « *Église et ONG caritatives à Brazzaville (Congo) : activisme socio-politique ou religieux?* », DELER, Jean-paul, Faure, Yves A., PIVETEAU, A., ROCA, P.-J (sous la direction de), ONG et développement. Société, économie, politique, Paris, Karthala, 683 p.

DORIER-APPRIL, Élisabeth (1993). *Environnement et santé à Brazzaville, de l'écologie urbaine à la géographie sociale*, thèse de géographie, Paris X.

DUMONT, René(1962). *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Le Seuil, 254 p.

EKONDY, Akala (1991). *Le Congo-Brazzaville :Essai d'analyse et d'explication sociologiques selon la méthode pluraliste*, Berne, Éditions Peter Lang, 519 p.

ETSIO, Edouard (2001). *Congo 2000 : État des Lieux*, Paris, L'Harmattan, 250 p.

FALL, A. S. et Louis FAVREAU (2002). *Création de richesse en contexte de précarité :une comparaison Sud-Sud (Afrique et Amérique latine) et Nord-Sud (Canada, Afrique et Amérique Latine)*, série « Recherche », R.28, Hull, UQO, Chair de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), , novembre.

FONTENEAU, Bénédicte, NYSENS, Marthe et Abdou Salam Fall (1999). « Le secteur informel : creuset de pratiques d'économie solidaire? » dans Jacques DEFOURNY, DEVELTERE, Patrick (sous la direction de), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, 159-178.

FICHE DOCUMENTAIRE : *Congo-femmes, l'agriculture et développement rural*;
www.fao.org/docrep/x0239f/x0239f03.htm

GASSE-HELLIO, Matthieu (2000). *Les tontines dans les pays en développement*.
Site :<http://www.gdrc.org/icm/french/mathieu/content.html>

GAUVRIT, E. (1997). « Congo l'épreuve des urnes », *L'Afrique politique* , CEAN, Paris, Édition Karthala, 295-317.

GAUFRYAU, Bertrand. In Bulletin du Réseau TPA n° 13 – Mai 1997,
www.gret.org/tpa/bulletins/bulletin13/b13p12.htm

GAUFRYAU, Bertrand (1997). « *secteur informel : fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales* » : le cas du Congo, Genève :
www.ilo.org/public/french/employment/ent/papers/congo.htm

GEORGES, Dupré (1985). *Les naissances d'une société. Espace et historicité chez les beembé du Congo*, Paris, Édition de l'ORSTOM, 417 p.

GUÉRICOLAS, Pascale (1995). « *Symposium sur la sécurité alimentaire* », Laval, FAO :
<http://www.scom.ulaval.ca/Au.fil.des.evenements/1995/46/007.html>

HUSSON, B. (1998). « *Les ONG : une légitimité en question* », DELER, Jean-paul, Faure, Yves A., PIVETEAU, A., ROCA, P.-J (sous la direction de), *ONG et développement. Société, économie, politique*, Paris, Karthala, 683 p.

MALDONADO, Carlos et al (1999). *Le secteur informel en Afrique face aux contraintes légales et institutionnelles*, Genève, Bureau international du travail, 367 p.

MALDONADO, Carlos et B. GAUFRYAU (2001). *L'économie informelle en Afrique francophone. Structure dynamiques et politiques*, Genève, Bureau international du travail, 504 p.

MIANZENZA, Aimé D. (2001). « *Crise économique et régression sociale* », dans Édouard ETSIO (sous la direction de), *Congo 2000 : État des Lieux*, Paris, L'Harmattan, 250 p.

PENOUIL, Marc (1978). « Préface » in P. METTELIN et S. SCHAUDEL (sous la direction de), « *Les activités de transition et le secteur informel à Abidjan* », Bordeaux , C.E.A.N. Études économiques Africaine

PNUD CONGO (2002). *Rapport national sur le développement humain en situation de post conflit; guerre et après?* Brazzaville, PNUD Rép. Du Congo.

O'DEYÉ, Michèle (1985). *Les associations en villes Africaines, Dakar-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, Ville et Entreprise, 125 p.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2001). *Comparaison entre pays dans une région OMS de l'Afrique*, Genève, OMS.

Rapport 2001. « *L'économie sociale et le plan d'action du Sommet sur l'emploi* », Centre de recherche sur les services communautaires, École nationale d'administration publique, Québec, Université Laval, 277 p.

SOEDJEDE, D. A. (1990). « *L'épargne et le crédit non structuré au Togo* », in *La tontine*, M. LELART. Ed. AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris, p.203-237.

PEEMANS, Jean-Philippe (1997). *Crise de la modernisation et pratique populaires au Zaïre et en Afrique*, Paris, L'Harmattan, Collection « *Zaire-Histoire et Société* », 250 p.

WEISSMAN, Fabrice (1993). « *Élection présidentielle de 1992 au Congo* » : *entreprise politique et mobilisation électorale*, Bordeaux , Centre d'études d'Afrique noire, 139 p.

ZANGA, Julienne (2003), « *Ingénieuses femmes d'Afrique* » :
http://sisyphe.levillage.org/article.php3?id_article=335